

ARRÊTÉ DU MAIRE

2023-024A Objet : Police de la circulation – Lenthéric – Route du Moulin

Le Maire de Cabrerolles,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-21-1, R. 411-26 et R. 412-29 à R. 412-33,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2-2°, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu la demande produite par l'entreprise SLA, domiciliée 591 avenue de la République 34700 LODEVE, pour le compte d'ENEDIS, concernant la réalisation d'une tranchée sur accotement pour pose de câbles électriques, à partir du mardi 20 mai 2023, pour une durée de 90 jours, induisant une interdiction de stationner route des Moulins à Lenthéric, pendant toute la durée des travaux.

Considérant que les travaux sont susceptibles d'entraîner d'importantes perturbations à la circulation des véhicules et afin de prévenir tous risques pour les usagers,

Considérant qu'il incombe aux autorités compétentes, dans le cadre de leurs pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

Article 1 : le mardi 30 mai 2023, pour une durée de 90 jours, en raison des travaux concernant la réalisation d'une tranchée pour la pose de câbles électriques, il sera interdit de stationner route du Moulin à Lenthéric.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 3 : L'interdiction de stationner sur la route est maintenue pendant toute la durée des travaux ;

Article 4 : L'entreprise SLA se chargera de la fourniture, de la pose et de la gestion de la signalisation ;

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois ;

Article 6 : Le secrétaire de mairie, M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Murviel les Béziers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cabrerolles, 20 avril 2023.

Le Maire,

Séverine SAUR

